

SIKODIS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 2 Rue Léon Morin

33600 PESSAC

RCS BORDEAUX 529 598 252

PROCES-VERBAL DU 1^{ER} JUILLET 2026 DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil vingt six

Le premier juillet

A NEUF heures

Madame Mériem ABED,

Associée unique de la Société « **SIKODIS** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € dont le siège social est fixé à PESSAC (33600) – 2 Rue Léon Morin, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 529 598 252,

Déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de transmission de parts sociales,
- Refonte statutaire,
- Démission du gérant
- Nomination d'une nouvelle gérante
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique constate que suivant acte sous seing privé, en date du 1^{ER} juillet 2026, Monsieur Dominique SIKORA a cédé à Madame Mériem ABED 255 parts sociales lui appartenant dans la Société.

En conséquence, la société devient une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle ; en conséquence l'Associée Unique décide de procéder à une refonte des statuts et adopte article par article les nouveaux statuts.

L'objet social, la dénomination sociale, la durée, le capital social et la date de clôture restent inchangés.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Dominique SIKORA, Gérant de la société, démissionne de sa fonction de Gérant et nomme en qualité de nouvelle gérante à compter du 01/07/2026 :

- **Madame Mériem ABED**
Née le 26/01/1981 à BORDEAUX (33)
De Nationalité Française
Demeurant : 13 Rue Thodore Botrel – 33600 PESSAC

sans limitation de durée.

Madame Mériem SIKORA déclare qu'elle accepte les fonctions de Gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité à cette décision.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

Mériem SIKORA

Signé par Meriem ABED
Le 3 juil. 2026

Signed with
Universign doc_JzM0
tx_APgBqnwwEGZz